



HAL
open science

Michel Miaille, entre l'esprit et la lettre.

Eric Soriano

► **To cite this version:**

Eric Soriano. Michel Miaille, entre l'esprit et la lettre.. Presses Universitaires de la Faculté de droit de Montpellier. Le droit, expression du politique. Mélanges offerts à Michel Miaille., 2008. <hal-04875030>

HAL Id: hal-04875030

<https://hal.science/hal-04875030v1>

Submitted on 8 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Entre l'esprit et la lettre...

Michel Miaille, le professeur et le politique

Éric SORIANO, maître de conférences à l'Université Paul Valéry

Ce texte est le fruit d'une vingtaine d'heures d'entretiens réalisés entre le mois d'avril et le mois de juillet 2007¹. Il est surtout le résultat d'une quinzaine d'années d'échanges ininterrompus. J'avais bien envisagé une contribution plus classique, mais il m'a semblé que consentir à des *Mélanges*, c'est-à-dire sacrifier à un rituel d'institution, pouvait être l'occasion de dire la spécificité de la relation que Michel Miaille a entretenue au monde des juristes.

Entre l'hommage à rendre et la construction d'un objet de travail, la difficulté est à l'évidence de trouver le lieu où la distance critique rejoint la volonté d'une marque d'amitié. Il s'agit surtout ici de le soumettre au sens critique tel qu'il l'a défini lui-même. Un sens critique qui consiste à ne pas s'en tenir aux apparences des formes sociales, celles qui consisteraient par exemple à considérer son parcours au travers des statuts successifs qu'il a occupés.

Cette ébauche biographique constitue aussi un angle de vue pour saisir le droit comme expression du politique. Elle ne l'est pas seulement parce que Michel Miaille s'est ingénié, tout au long de sa carrière, à dévoiler ce qui se cache derrière les formes juridiques. Elle l'est aussi parce qu'elle est l'occasion de mettre en relation sa trajectoire personnelle avec certains effets structuraux ayant affecté le contexte politique, universitaire et disciplinaire de ces quarante dernières années. Son parcours puise en effet dans l'histoire de deux disciplines, le droit et la science politique. Il se nourrit d'un investissement institutionnel au sein de la Faculté de droit de Montpellier et d'engagements politiques peu courants dans cet univers savant.

Lorsque l'on connaît bien Michel Miaille, la tentation est grande de faire usage du registre du spectacle, des jeux de rôle et de la "mise en scène"². Les raisons d'y succomber sont nombreuses. La première relève de son intérêt renouvelé pour le spectacle comme métaphore sociologique et comme mode de relation aux autres. C'est, à mon sens, cette fascination pour les formes sociales qui constitue le ciment de sa réflexion et pas seulement parce qu'il en a fait un de ses paradigmes critiques de la pensée juridique. La seconde raison justifie notre problématique tout en nous permettant de ne pas nous concentrer sur l'espace de ses relations subjectives pour lesquelles d'autres entretiens auraient été nécessaires. L'approche par le rôle livre des éléments de compréhension sur la façon dont les individus investissent les institutions, comment ils s'inscrivent dans les jeux de rôle institutionnel au gré

¹ Les textes entre guillemets et non référencés sont des extraits de ces entretiens.

² Cette métaphore a été largement développée par l'une des plus importante américaine de la sociologie. Voir, à ce propos, Jean-Michel Chapoulié, *La tradition sociologique de Chicago (1892-1961)*, Paris, Le Seuil, 2001.

de leur trajectoire sociale et de leur mode d'entrée dans une institution. Il est en effet un des signes les plus tangibles de la carrière universitaire de Michel Miaille que de l'avoir construite dans le rôle d'une "distance au rôle"³. Quand les individus sont engagés dans des institutions, et notamment dans des institutions comme les Facultés de droit, ils endossent de façon très variable des rôles. Cette activité de "prise de rôle" est marquée par la spécificité d'un univers universitaire qui "offre autant de liberté, autant de supports institutionnels même, aux jeux de la dissimulation à soi-même et au décalage entre la représentation vécue et la vérité de la position occupée dans le champ"⁴. Mais on trouve, sur une échelle de progression évidemment plus complexe qu'il n'est dit ici, ceux qui ont intérêt à jouer le jeu de l'institution, mettre en valeur leur conformité avec les rôles, comme pour en tirer une sorte de protection et de légitimité. Et il y a ceux qui, par de subtils détails, introduisent le soupçon qu'ils sont distancés par rapport au rôle, donc plus intelligent et plus libre que ceux qui y sont enfermés. Quand la position est par ailleurs forte, c'est-à-dire lorsque l'individu est en capacité d'arborez tous les signes de la reconnaissance institutionnelle, ces détails sont insupportables et ceux qui les portent peuvent le devenir à leur tour.

Une sorte de parcours légitime

Ce que Michel Miaille raconte de lui-même, de son enfance et de son insertion dans le monde universitaire ne constitue bien sûr que le roman familial d'une histoire partiellement reconstruite. Les mots, le sens qu'il donne à ses premières années ont de l'importance parce qu'ils disent beaucoup des formes de légitimité requises dans son milieu d'origine et la façon dont il investira un monde universitaire qui au départ lui est étranger. Il ne faut pas sous-estimer la puissance des frontières sociales qui structurent la société française jusque dans les années soixante, au moment où il rencontre pour la première fois la Faculté de droit. Malgré l'ouverture progressive de l'école à de nouvelles couches sociales à partir de la fin des années quarante⁵, l'espace scolaire reste en effet caractérisé par une césure forte entre le collège et le Lycée. Il est aussi marqué par la puissance symbolique de l'Université et de ses professeurs pour qui la vocation se transmet assez bien de père en fils. Dès lors, il ne faut pas voir de façon trop rétrospective la facilité apparente par laquelle Michel Miaille est entré dans son rôle avec le souci de l'incarner :

"Mon père avait des profs de fac une image absolument enchantée. D'ailleurs, c'était un niveau auquel on ne pensait même pas accéder quand on était mon père. Et le fait que je sois devenu prof de fac, pour mon père, c'était une vraie fierté."

Michel Miaille et son jumeau Jean-Pierre naissent en 1941 à Sète d'une famille "catholique sociologique". Son père est issu d'un milieu de petits propriétaires terriens des Pyrénées-Orientales. Son grand-père maternel, issu d'un petit village du Tarn, est nommé chef de la police municipale de Sète juste avant la guerre de 1914. La mère des jumeaux Miaille décède

³ Pour reprendre les termes de Jacques Lagroye, le rôle "c'est l'ensemble des comportements qui sont liés à la position qu'on occupe et qui permettent de faire exister cette position, de la consolider et, surtout, de la rendre sensible aux autres", dans "On ne subit pas son rôle. Entretien avec Jacques Lagroye", *Politix*, n°38, 1997, pp. 7-17.

⁴ Pierre Bourdieu, *Homo Academicus*, Paris, Éditions de Minuit, 1984, p. 32

⁵ Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement (1800-1967)*, Paris, Armand Colin, 1968 et Antoine Prost, *L'enseignement s'est-il démocratisé ?*, Paris, PUF, 1986.

à l'accouchement. Leur père se remarie en 1946 avec une jeune femme "protestante mais sans rigidité". Le mariage est célébré au Temple. Leur père se convertit à l'occasion. Il est décidé que les enfants auront d'abord une éducation catholique, puis protestante, "pour ne pas vexer ou causer de la peine à l'ancienne belle famille". Michel participe avec son frère au catéchisme catholique "où l'on s'ennuyait à mourir" et à la messe tous les dimanches, pris entre l'évocation familiale des dragonnades et la solennité des fastes catholiques.

La distance et la vocation

Élève boursier, le père de Michel avait suivi des études brillantes au Lycée de Perpignan et obtenu, malgré une vocation littéraire, une licence scientifique et quatre certificats universitaires dans les années trente à Toulouse et à Paris. Il restera professeur à Sète de 1938 à sa retraite après s'être engagé dans les Forces Françaises de l'Intérieur (FFI). Bien qu'il ne soit pas agrégé, son parcours universitaire lui permet d'enseigner pendant la quasi-totalité de sa carrière à des élèves de Première et Terminale. Michel Miaille et son frère réalisent ensemble la totalité de leur scolarité, de l'école primaire à la terminale, dans l'établissement Paul Valéry où sont scolarisés les enfants de la petite et de la grande bourgeoisie sétoise. Il balance entre un oncle directeur d'école en Algérie et un autre professeur dans un collège de l'enseignement secondaire.

"J'ai, par mon milieu familial, eu une connaissance, mais très vite, à la fois intime et rusé, avec le système. C'est-à-dire que je connaissais parfaitement de l'intérieur ce qu'on attendait, de sorte que pour moi, même dans la petite enfance, les examens, les épreuves qui faisaient trembler y compris mon frère, n'était pas du tout pour moi des sources d'inquiétudes ; comme disait ma mère 'tu revenais et tu disais oh oui, c'était très bien'. Et j'ai parfaitement réussi. Les seuls sujets de conversation à table, c'était l'école, la scolarité et l'intelligence et le devenir par les études"

On trouve ici un registre que Michel Miaille utilise de façon récurrente, celui de la réussite sans effort. Il évoque sa jeunesse sans qu'aucune référence soit faite au travail accompli et avec cet intérêt marqué pour l'aptitude à ne montrer de soi que les dehors d'une intelligence naturelle. C'est aussi la référence constante au caractère sacré de "l'intelligence" comme mode de réussite sociale et cela bien au-delà de la revendication d'un rôle à tenir et d'une dignité institutionnelle.

"Ce qui prévalait dans l'éducation de mon père, c'était le sentiment que l'intelligence vaut mieux que l'argent, que nous n'étions pas une famille fortunée, que notre fortune, c'était notre cerveau. Avec comme conséquence, si tu travailles bien, tu auras une bonne situation. Cela a martelé, dans une ambiance protestante, le beruf initial. Mais c'était aussi que le métier d'enseignant était une vocation. Avec mon père et mes deux oncles, nous savions tous que les professeurs ne gagnaient pas beaucoup d'argent, qu'on était moins fortunée que d'autres, mais qu'on avait une revanche à prendre sur tout le reste qui était la revanche de l'intelligence et du dévouement à un service public."

Il semble bien que Michel Miaille ait parfaitement répondu aux aspirations familiales dans la réussite scolaire qui s'impose comme un des principes de l'ordre familial. Il est, d'un certain point de vue, un exemple classique de la réussite scolaire des enfants d'enseignants. Ces derniers ont constitué une des principales cohortes de ceux qui vivent une ascension sociale

par l'école durant les deux premiers tiers du siècle dernier. Son atmosphère familiale l'immerge dans l'univers de l'école, du collège, puis du Lycée avec la connaissance de tous les "petits travers", de tous les "petits arrangements" du monde de l'enseignement. Surveillants, principaux, professeurs, proviseurs, les collègues de son père font partie de son entourage direct. Pour reprendre ses termes, il est "comme dans une famille dont on connaît les secrets".

Par la conversion de son père, sa famille fait donc partie des 300 familles protestantes de Sète. C'est le monde de la bourgeoisie, grande ou moyenne, essentiellement d'affaire, des négociants, du grand commerce... Sa famille fréquente peu ce milieu. Elle ne le croise qu'au culte et lors de rencontres, peu nombreuses, organisées par sa mère. La famille habite au départ dans la rue Henri Barbusse, "une rue populaire, mais dont une des maisons était bourgeoise". Puis, ses parents louent un appartement, à partir de 1951, dans un hôtel particulier du XIXe siècle situé près des quais et donc plus proche des quartiers bourgeois. Ses amis d'enfance et d'adolescence sont des enfants d'instituteurs, de patrons pêcheurs, de commerçants de la ville... Leur identité religieuse nouvelle, les jumeaux Miaille vont pourtant l'investir avec opiniâtreté :

"Nous n'avions pas de pratiques spécifiques. Ce qui était beaucoup plus fort, c'était le fait qu'on appartenait à une communauté et donc, nous, à partir de 14 ou 15 ans, on faisait du prosélytisme, on n'est pas devenu des prosélytes. C'est-à-dire qu'on expliquait à tous les copains de classe qui ne comprenaient rien à ce qu'il y avait dans la Bible et qu'ils n'avaient pu lire puisque les Catholiques ne pouvaient lire la Bible"

Ils entrent alors chez les louveteaux protestants tout en allant à la messe en latin jusqu'à ce qu'à onze ans une rupture définitive s'opère à la suite d'une communion dont les parents n'étaient pas informés. Les activités scolaires et extrascolaires de Michel sont alors indissociables de celle de son frère Jean-Pierre. Michel fait une filière classique latin grec et fait philosophie alors que Jean-Pierre fait Science Ex. Ils passent tous les deux une partie de leurs vacances en Angleterre. Alors que Michel passe brillamment son bac à 17 ans, Jean-Pierre échoue pour obtenir le prix d'excellence l'année suivante. "Comme dans tout couple de jumeau, la société fabrique la tête et les jambes" et les jumeaux intériorisent une sorte de séparation des fonctions.

Michel Miaille baigne alors dans une atmosphère de gauche non communiste, mais dans une famille qui "votait communiste pour les municipales puisque c'était la seule liste à gauche". Son père est syndiqué au SNES dès le début de sa carrière et "fait grève quand il faut faire grève". Il nourrit un vrai respect pour Pierre Mendès-France après la défaite de Dien Bien Phu et le règlement rapide de la question indochinoise en 1954. C'est pourtant très vite la question de la guerre d'Algérie qui anime les discussions familiales, largement alimentées par la présence en Algérie de son oncle, instituteur et directeur d'une école en Kabylie, qui sera enlevé puis relâché par le FLN. Michel assiste aux premiers débats familiaux, l'été, entre son oncle et sa tante, directeur et institutrice, et son père dont la position évolue peu à peu à l'inverse de celle de la SFIO. Avant sa classe de philosophie à 17 ans, Michel lit plutôt des œuvres littéraires classiques, du théâtre (Racine, Courteline, Molière...), peu de romans. Il y a là sans doute des effets de contexte (la petite province un peu conservatrice), mais aussi une vraie fascination pour la possible distinction, la critique de la bourgeoisie (Courteline...) et la critique du pouvoir (Molière...), la moquerie, l'ironie, la raillerie... Il expérimente les lectures les plus légitimes, éloignées de celles que feront les étudiants de la génération suivante. Son

professeur de philosophie de terminale joue un incontestable rôle dans la mutation de son rapport au monde :

"J'avais eu un premier élément de démarrage grâce à ma classe de philo en 1958 avec un collègue de mon père : Feraud. Il était prof de philo, était marxien, mais pas marxiste, très anticommuniste. Je découvre avec lui la liberté de pensée de Marx. Feraud me disait 'on s'est tous trompé sur Marx, c'est pas un économiste, c'est un moraliste. Il invente une autre société'. Moi, ça me ravissait, Féraud était matérialiste, il riait sur les religions... Ça allait de pair avec les engagements à gauche de ma famille."

Il faut dire que l'investissement de Michel Miaille dans les mouvements de jeunesse protestante est d'une vraie singularité. Il le conduit à un réel apprentissage des textes bibliques, de la liturgie, des théologies. Son intérêt déjà marqué pour une lecture libérale de ces textes et de ces rituels, contre une lecture conservatrice et bureaucratique, constitue sans doute un des effets de reconstruction biographique fabriquant le sentiment de constance avec ce qu'il entreprendra plus tard. Mais elle doit néanmoins être pensée comme le produit d'une histoire familiale, celle d'une conversion à la fois institutionnelle et affective.

Les vertus de la distinction

Michel Miaille raconte ses années d'étude de son arrivée à Montpellier en octobre 1958 à son entrée en doctorat en 1965 comme partagées entre deux mondes. D'un côté, Sète et ses engagements confessionnels qui constituent le cadre d'une politisation qu'il qualifie lui-même de "gauchiste". De l'autre, Montpellier et son statut de bon étudiant peu engagé dans les mouvements politiques et dans une atmosphère où les oppositions entre mouvements de gauche et de droite semblent de plus en plus dures. Michel vote pour la Liste Lévi de l'UNEF, prend quelquefois la parole en réunion, mais sans réellement s'engager dans le cadre du syndicalisme universitaire. Sa vie de jeune adulte, entre 17 et 22 ans, se passe à Sète dans le milieu protestant du scoutisme, du théâtre, de la chorale avec des allers et venues quotidiens entre gares de Sète et de Montpellier. Chaque professeur fait alors trois heures de cours par semaine. La bibliothèque et le Café Chez Jules permettent les transitions. En 1959, pour Michel Miaille, "c'est évidemment la faculté des lettres". Il entre en Propédeutique, pensant devenir professeur de philosophie, d'anglais ou d'histoire. La propédeutique constitue alors une première année durant laquelle les 300 étudiants doivent choisir trois cours. Michel Miaille prend 10 cours, tous ceux de philosophie, d'anglais et d'histoire. Il "se passionne", "découvre sa voie". L'année suivante, il entre dans le cursus de sociologie alors que son frère entre en propédeutique. Il faut ensuite quatre certificats pour être reçu Maître. Michel Miaille choisit d'en faire le maximum autorisé c'est-à-dire deux par an. C'est en propédeutique qu'il rencontre celui qu'il imagine alors comme un professeur de philosophie. Jean Dubergé enseigne l'évolution des doctrines économiques à la Faculté des Lettres, mais il est rattaché à la Faculté de droit. Après l'avoir très bien noté, il le sollicite après le cours et lui conseille de faire droit. Michel parle de cette relation avec Jean Dubergé comme "inespérée". Celui-ci rencontre ses parents quelques années plus tard à Sète, chose probablement impossible en situation normale tant les rapports entre professeurs et élèves semblent marqués par la distance. En réalité, Jean Dubergé est alors professeur associé en Économie et ancien conseiller référendaire à la Cour des comptes. Il occupe une place assez secondaire dans le champ universitaire, mais il constitue alors un premier point d'ancrage dans ce monde, celui qui autorisera Michel Miaille à faire quelques analogies avec ce qu'il sait de l'enseignement secondaire.

En octobre 1959, il entre donc en première année de droit avec un intérêt pour la diplomatie. Les cours sont en robe, l'appariteur entre, les étudiants se lèvent, le cérémonial paraît indissociable de l'enseignement lui-même.

"La forme dogmatique de l'enseignement me séduit, alors que j'ai toujours été parallèlement séduit par la forme non dogmatique à la fac des lettres où le fil, c'est l'intelligence. J'ai le souvenir de cours à la fac des lettres où j'étais en lévitation. Je trouvais qu'à la fac de droit, ils étaient rigoureux, ils étaient logiques, mais ils n'étaient pas intelligents. En droit, il n'y a pas de progression de l'intelligence. De la connaissance, mais pas de l'intelligence."

Il commence "à comprendre ce qu'il lit dans le journal" et expérimente ce qu'il vit comme deux pédagogies opposées, "une sociologie sans plan, un flot continu orienté vers la réflexion, et un droit au contraire très structuré, réglé. J'avais au fond deux vies intellectuelles parallèles que je transportais l'une dans l'autre". Michel Miaille marque pourtant assez vite un intérêt particulier pour le droit administratif, mais pour des raisons particulières :

"Je découvrais avec le Doyen Pequignot une mécanique intellectuelle très différente de la mécanique des privatistes. Les privatistes avaient un côté religieux. (...) C'était une sorte d'exégèse que je trouvais assez plate. En droit administratif et on peut dire en droit public en général, il y a peu de textes, il n'y a pas de Code, et donc il faut construire des théories et ces théories, il faut les appliquer concrètement sur le terrain. Par exemple, "maintien de l'ordre public", qu'est ce que ça veut dire ? Dans ce cas, le Conseil d'État a dit que... Donc, vous voyez, il avait telle conception ; dans tel autre cas, il a fait prévaloir... Je trouvais que c'était fascinant comme modalité de construction du monde."

À la faculté des lettres, il découvre Max Weber, les philosophes classiques, les économistes du XIXe siècle. Il découvre l'ethnologie avec Jean Servier, spécialiste de l'Algérie et des sociétés kabyles, qui ne lui parlera ni de Pierre Bourdieu alors spécialiste de ces sociétés, ni de Claude Lévi-Strauss pourtant le plus grand anthropologue français du moment. Jean Servier représente alors pour lui une "vision critique", ce qui peut paraître surprenant lorsque l'on sait son conservatisme. Mais Jean Servier ne construit pas ses cours sur des savoirs livresques, il parle de façon très pratique des rituels, de logiques de parenté à partir d'exemples qu'il a expérimentés en Algérie. C'est aussi pour cette raison qu'il confie à Michel Miaille "que les études de droit sont la plus mauvaise préparation pour faire de la sociologie".

Pourtant, la sociologie n'existe quasiment pas dans les universités durant cette période, notamment dans les facultés de province. Elle commence seulement à se constituer au sein des institutions de recherche et son enseignement, comme celui de l'ethnologie, est alors loin de solliciter l'empirie. Les deux disciplines sont alors largement d'abord fondées sur une tradition lettrée, la lecture de "grands textes", des travaux de bibliothèques, comme l'est aujourd'hui encore l'enseignement de la philosophie. Michel Miaille lit en bibliothèque des auteurs "tristes des années quarante", mais qui lui "plaisent beaucoup". L'année 61 constitue, de ce point de vue, un tournant. Michel Miaille a 20 ans et il achève ses études à la fac des lettres. Jean Dubergé le persuade de ne pas entrer tout de suite en doctorat de Lettres et lui conseille de faire un Diplôme d'études supérieures de philosophie en deux ans. Parallèlement, il consacre son mémoire de droit public à "l'emprise et la voie de fait" et passe le concours interne pour être nommé assistant en décembre 1964. Il fait ensuite son second mémoire en

1964-1965 en science politique sur "la constitution pour la Corse de Jean-Jacques Rousseau". Il débute alors sa thèse de droit administratif avec Georges Pequignot qui le convainc d'un sujet classique pour pouvoir passer l'agrégation.

Mais c'est finalement dans le scoutisme que Michel expérimente ses premiers engagements. Un engagement politique qui ne recouvre pas simplement des positions politiques vis-à-vis de la Chine, de la guerre d'Algérie, des Etats-Unis, mais qui recoupe aussi des positions sur la vie de tous les jours, sur ce qu'est la politesse, sur ce qu'est le rapport aux autres générations, les parents, sur ce qu'est la morale, la sexualité. Sa formation se fait de manière d'autant plus acceptable qu'elle se construit dans les cadres et les locaux des instances protestantes de Sète.

"En même temps, je rentre dans une sorte de confédération des mouvements protestants : l'Alliance. L'Alliance a été créée en 1946, c'est un mouvement ultra-gauchiste. Ce que je ne savais pas. Et là, je découvre avec délectation le plaisir du gauchisme. Je deviens responsable provincial. Et donc, je m'affronte aux pasteurs de Sète, de Montpellier, de Nîmes... Et en tant que président régional, je dois défendre les positions de l'Alliance, qui sont des positions ultra-gauche, maoïste, très favorable à la révolution culturelle en Chine, très favorable au marxisme, très favorable à tous les nouveaux mouvements, les nouvelles morales, de sorte que dès 62-63, je vis 68 avant l'heure. Je lis Robbe-Grillet, je vais voir Godard. (...) Et j'étonne, si tu veux, tous les gens pour qui je représentais un modèle, toujours cravaté, propre, réussissant les études, réussissant à la fac. On n'arrive pas à comprendre comment moi qui suis un modèle de vertus intellectuelles... Je peux donner du crédit et défendre ces thèses."

C'est dans ces mouvements qu'il croise de jeunes militants dont la formation politique est très différente, fréquentant notamment ceux qui avaient quitté l'Union des étudiants communistes et ceux qui avaient quitté le scoutisme catholique de la JEC. C'est dans ce contexte qu'il monte une équipe de théâtre et un club de jeunes... à Sète. L'année 1964 est une année de rupture dans le monde du militantisme chrétien, avec notamment l'éclatement de la CFDT. Cette rupture est réelle dans le scoutisme comme dans tous les mouvements de jeunesse catholiques ou protestants. Mars 1964 est aussi la date du décès accidentel de son frère. Jean Servier, professeur d'anthropologie à la Faculté des Lettres lui demande de le remplacer comme assistant de sociologie. Il accepte. Il envisage un temps de reprendre la thèse de son frère sur l'université de Montpellier.

"Quand tu es jumeau, tu es sans cesse en scène. Parce que d'abord, on les regarde quand ils se ressemblent beaucoup, qu'ils font tout pareil, qu'ils sont habillés pareil, comme un être un peu curieux. D'ailleurs, on dit 'les jumeaux', on ne dit pas 'un tel et un tel'. Et sans cesse, je me souviens qu'on était en saynnette parce que sans cesse, les gens disent "- ah attendez, mettez vous là tous les deux. Alors, c'est toi qui es Michel ? - Ah, bé non, tu t'es trompé". Aussi loin que je remonte dans mes souvenirs, il y a quelque chose qui est de l'ordre de la mise en scène et les jumeaux savent que les autres se trompent et jouent là-dessus. Et donc, je le trouve maintenant, parce que tu m'interroges, je n'y avais jamais réfléchi avant. Je me demande s'il n'y a pas quelque chose de cet ordre-là, pour nous en tous cas, je dirais que tous les vrais jumeaux sont comme ça, mais qui est de l'ordre de 'l'on s'amuse à jouer parce que nous on sait qui on est, mais eux ils se trompent chaque fois'."

Ce qui est sans doute un des fondements de son travail intellectuel, c'est l'apprentissage d'un rapport au texte qui a beaucoup évolué depuis, du côté du droit comme de celui des sciences sociales. Mais c'est aussi un rapport que partage un corps professoral pris dans la sacralisation des grands textes et la génération des militants de mai 1968, même si ce ne sont évidemment pas les mêmes textes. Dans le scoutisme, Michel découvre donc les prédécesseurs de la théologie de la Libération avec la lecture de Bonhoefer, un pasteur allemand mort dans les camps de concentration, et de Robinson, évêque anglican. Bonhoefer dit "Dieu ne nous appelle pas à être des surhommes, mais des hommes tout simplement". Il est accusé "d'humanisme", mais sa lecture démystifie la couche très liturgique de la lecture de la Bible. Dans "Dieu sans Dieu", Robinson écrit "Dieu n'est pas une ressource qui nous permet de passer les mauvais caps et les difficultés, parce qu'avoir cette conception de Dieu, c'est défendre une vision païenne, c'est-à-dire une espèce de fétiche à quoi l'on se raccroche le jour où il pleut. Dieu est justement, s'il le faut, une absence et il disait 'il faut vivre avec Dieu, sans Dieu!'"

"C'était pour nous une ouverture extraordinaire qui était la prise au sérieux d'une forme chrétienne de l'athéisme. Au fond, tout cela va de pair avec un engagement social. Quand on aime son prochain, c'est qu'on aime Dieu. C'est ici la possibilité d'associer son savoir théologique et un marxisme un peu bricolé".

Plus que n'importe quel philosophe, c'est d'ailleurs un pasteur, militant du PSU, qui le marque le plus. Louis Simon lui apprend à découvrir autrement et politiquement la Bible et "l'appréciation de ce qu'est un discours". Encore une fois, ce sont les formes du discours, la fabrication de l'argumentation, la dialectique qui semble retenir son attention.

C'est d'ailleurs dans l'exercice pédagogique du discours que Michel Miaille trouve une vocation. Dès 1964, il débute quatre années d'assistantat de droit constitutionnel dans l'équipe de Georges Desmouliéz, le professeur de sciences politiques de la Faculté. À partir d'octobre 1965, il devient même premier assistant jusqu'en septembre 1969. Il crée une équipe pédagogique, invente les feuilles banalisées où est prescrit le programme de travail des étudiants pour chaque séance, pratiques encore peu répandues dans les Universités.

"C'était du droit constitutionnel, technique, basique... Mais alors là moi j'y mets du politique. Je me souviens qu'au moment où l'on aborde la séparation des pouvoirs de Montesquieu, je découvre le bouquin d'Althusser sur Montesquieu. Althusser était membre du PC, on voyait qu'il était marxiste. Je fais du Althusser pendant trois ans face à des étudiants ébaubis de voir qu'on peut avoir une analyse en termes de classes sociales de ce que l'on prenait alors uniquement comme une technique juridique."

Michel décrit son directeur de thèse Georges Pequignot, professeur de droit administratif, doyen et directeur du DES, "quelqu'un de très conservateur, très classique, mais de valeur sûre". Il est pourtant utile, à ce stade, de revenir à ce qu'était une Faculté de droit au moment où Michel Miaille choisit d'en faire son métier. Le lieu n'est pas de refaire la sociogenèse des rapports sociaux au sein des Facultés, mais de revenir au moins sur quelques éléments permettant de saisir l'univers des attentes institutionnelles à l'égard d'un jeune professeur de droit. Il y a, en effet, dans l'histoire des Facultés en France (et de manière très différente des universités anglo-saxonnes par exemple) une morale particulière de la connaissance qui exclut la nécessité de toute pédagogie. En réalité, l'accès à l'Université s'opère par l'entremise d'une

telle hiérarchie de l'ordre scolaire que le monde universitaire demeure très largement l'apanage des fractions dominantes de la société. Autant le système des bourses permet encore à des enfants issus de couches populaires d'accéder à l'ensemble secondaire, autant l'enseignement supérieur leur est quasiment interdit. C'est dans ce contexte que se maintient la certitude du caractère inné du savoir que l'on retrouve bien concentré dans un axiome particulièrement édifiant : "la culture, c'est ce qu'il reste lorsque l'on a tout oublié". Les Facultés demeurent ainsi assez largement prises dans un rapport au savoir et à la connaissance que nous pourrions qualifier d'aristocratique au sens où ces derniers sont pensés comme des attributs naturels, ne pouvant ainsi donner lieu à une pédagogie. La figure du "cours magistral" matérialise d'ailleurs très bien cette vision des choses, marquée par la mise en scène spectaculaire de la transmission du savoir et par une prescription tacite des échanges entre étudiant et enseignant. Les faibles contraintes de l'encadrement des thèses, le peu de relations intellectuelles entre professeurs et assistants en sont un autre signe.

Michel Miaille travaille donc sa thèse entre 1965 et 1967 et part à l'armée à l'École d'Application de l'Infanterie de Montpellier. Il le souligne : "ma thèse sur 'les moyens d'application du Plan' n'a d'intérêt que par la classification des moyens". L'introduction est "politique" parce qu'elle s'inscrit dans un monde où domine la croyance dans le caractère apolitique du droit. Elle est "classique", mais ne présente pas la planification comme quelque chose de strictement consensuel. Michel fait quelques entretiens au Commissariat au Plan, exercice pour le moins inhabituel. En février 1969, il est rentré depuis un mois du service militaire et on apprend que Georges Pequignot est nommé président du jury d'agrégation qui doit débiter en octobre. Sur ses conseils, Michel choisit de changer de directeur de thèse. Il demande à Louis Constans, jeune agrégé arrivé à Montpellier en 1965, et dont il était l'assistant, d'accepter d'être le directeur d'une thèse qu'il n'a pas dirigée. Il soutient le 29 mai 1969 avec Georges Desmouliez, Louis Constans et André Castagné qui proposera à l'occasion un portrait psychologique de l'impétrant. Georges Pequignot est dans le public. En plein service militaire, Michel Miaille passe donc à côté des événements de mai 1968 :

"Je l'ai vécu comme une crise presque normale. J'avais vécu 68 avant, en lisant Robbe-Grillet, en allant voir Pasolini et Godard. J'ai vu au hasard, une ou deux manifestations, avec des nocturnes, où j'ai vu les vieux professeurs dans les amphis remplis à bloc. À la fac de droit, malgré quelques débordements, les empoignades ont été canalisées grâce à des élections organisées et le respect à l'égard de Pequignot."

Il passe le concours d'agrégation de droit public et science politique lors du concours exceptionnel d'octobre 1969 organisé par le Ministère à la suite du boycott d'un certain nombre de candidats en 1968. Il se prépare avec Louis Constans dans sa maison du Sud-ouest de la France avec des collègues qui deviendront plus tard eux aussi professeurs de droit. Il est alors toujours président de la Maison des Jeunes et de la Culture de Sète et reprend ses activités en septembre pour démissionner avant son départ pour l'Algérie. Le concours d'agrégation, entre octobre et décembre, est un peu particulier, le concours se passe à Sceaux dans des locaux neufs et le jury décide de supprimer la robe. Il est premier à l'issue de la première leçon, puis de la seconde consacrée à une lettre de Proudhon sur la constitution de 1848. Il termine à la 6^{ème} place à l'issue d'épreuves plus techniques sur "Les petites communes" et sur "La dette viagère de l'État" en droit financier. Son équipe est réduite. Une demi-heure après les résultats, il doit choisir son poste au ministère et préfère Alger aux postes métropolitains situés au nord de Poitiers.

Les épreuves de la transgression

Plus précisément, Michel Miaille est nommé à Montpellier et mis à disposition par le Ministère en détachement à l'Université d'Alger à partir du 1^{er} janvier 1970. Son séjour doit durer deux ans. La plupart de ceux qui sont en Algérie en poste outre-mer le sont par la force des choses et non par choix. Alger n'est pas la promotion rêvée pour une future carrière. En visite prospective à Alger, le doyen Mahiou lui annonce que son service débutera en février par des cours de droit administratif et constitutionnel algérien. Les discussions familiales, les lettres et les pétitions des intellectuels évoqués par Féraud, les prises de position du PC, les avertissements de sa mère sur le maintien de la France en Algérie, les débats entre étudiants entre 59 et 62, les confessions d'appelés rencontrés dans le milieu du scoutisme constituent l'arrière-plan par lequel il a jusqu'ici envisagé le pays. Il raconte l'enterrement d'un jeune lieutenant sétois mort en Algérie et le sermon du pasteur sur "l'idiotie de la guerre". Mais lorsque Michel Miaille arrive à Alger, les mots qui apparaissent en France comme du domaine de la contestation, ceux de pouvoir au Peuple et de la Révolution, sont en Algérie ceux du pouvoir officiel. Le socialisme est présent partout, être pour le peuple s'impose comme la doxa depuis l'accès à l'indépendance et la prise de pouvoir du Front de libération nationale.

"De 1970 à 1974, non simplement, je peux construire une position pas simplement politique, mais théorique marxiste très défendable, mais en plus je peux en faire état, le pratiquer pédagogiquement sans contrainte. Je sais que j'y vais parce que je suis d'accord avec l'indépendance algérienne et la première année, je suis comme un enfant devant la vitrine de Noël : je trouve tout bien"

Michel Miaille arrive huit ans après l'arrivée des "pieds rouges", débarqués en 1962 pour des raisons surtout idéologiques, mais dont certains d'entre eux sont restés plus longtemps que prévu.

Contre "la jurisprudence des professeurs"⁶

La première année, Michel Miaille assiste à des réunions du FLN, se lance dans les dimanches socialistes et dans la lutte pour la Révolution agraire en participant directement à la campagne de promotion de la forme coopérative de travail agricole. Il vit les années suivantes entre le marxisme de ses cours et de ses engagements politiques. Mais il s'inscrit peu à peu dans les conflits qui l'opposent au Parti de l'Avant garde socialistes algérienne (ex Parti Communiste Algérien). Il expérimente progressivement une nouvelle ligne de fracture dans une relative défiance à l'égard du pouvoir en place.

"À partir de 1971, je commence à comprendre qu'il y a des gens qui ont plus de droit que d'autres... et je bascule dans le gauchisme pur et dur. D'autant que je suis membre de ce qui sert de syndicat, puisqu'on ne peut pas avoir de Snesup là-bas, mais l'Association des Professeurs de l'Enseignement Supérieur (APES). Je suis rapidement secrétaire de section, déchirés par le conflit entre les communistes et les gauchistes."

⁶ Il s'agit du titre utilisé pour le compte-rendu que le Monde consacrera à "Une introduction critique au droit". Daniel Janicot, "La jurisprudence des professeurs", *Le Monde*, 13 mai 1977.

Il parle dans ses cours des trois révolutions industrielle, agraire et culturelle et publie un article sur la gestion socialiste de l'entreprise pour montrer ce qu'elle n'a pas de socialiste et en quoi elle assure la reproduction de formes anciennes de domination. Michel Miaille noue néanmoins de nombreuses amitiés à commencer par ses assistants algériens. C'est dans ce contexte qu'il rencontre Jean-Louis Autin, ancien élève de la Faculté de droit de Paris, diplômé de science politique et alors coopérant au ministère de l'agriculture et conscient des limites de la réforme agraire. C'est donc durant cette période qu'il construit sa culture marxiste à la faveur du cours de droit administratif et constitutionnel. Une présentation simple des règles de droit y apparaîtrait particulièrement déplacée, dans un monde où les rapports de force politique sont encore faiblement institutionnalisés. Il se nourrit toujours de l'Althusser de *Lire le Capital* et de *Pour Marx*, celui du marxisme structuraliste, de la théorie des instances et des appareils idéologiques d'État. Il utilise aussi beaucoup Pasukanis⁷. Il découvre un univers qui structure ce qui, jusque-là, constituait une culture "encore impressionniste" et se lance dans la transmission immédiate à son équipe d'assistants. Il explique les circonstances de son travail dans une intervention autocritique à son introduction critique du droit en 1978 :

*"Cet univers de l'enseignement m'obligeait à investir dans les 'théories' que l'on développe dans ses cours, d'autant plus que les conditions de l'enseignement en Algérie sont très différentes de celles de la France. Dans la mesure où je voulais ne pas répéter du droit français et donc 'inventer' un enseignement original sur la réalité algérienne, je devais revoir complètement les cadres de ma réflexion juridique. C'est alors qu'intervient l'autre aspect des pratiques universitaires algériennes : le marxisme, sans être dominant, était étudié par les juristes et les économistes sans ostentation mais sans timidité. Je pouvais me lancer dans une telle perspective sans avoir à affronter les mille obstacles nécessairement présents dans une université française."*⁸

À partir de 1971, son projet de réforme des Facultés de droit devient le projet officiel. Il dénonce le "recopiage" de l'organisation française des universités et s'oppose ainsi à des Algériens nourris de culture institutionnelle française. Il prévoit dès la première année un cours de philosophie critique du droit et inscrit son programme en continuité avec les expérimentations pédagogiques qui sont les siennes durant cette période. C'est notamment pour assurer la mise en œuvre de la réforme qu'il reconduit son contrat pour deux ans en 1972. Il présente son projet à Oran et à Constantine en 1971 dans un contexte où les oppositions sont nombreuses, alors que se profile depuis déjà plusieurs mois la campagne d'arabisation de l'enseignement. L'année de son arrivée, les trois quarts des six cents étudiants inscrits en première année le sont dans la section francophone. Le reste suit les cours en arabe avec des enseignants algériens, égyptiens et syriens. Le rôle de ces derniers se renforcera considérablement. Michel Miaille mettra donc en œuvre trois ans de réforme en faisant cours de la première à la quatrième année, mais son application se délitera progressivement après son départ. Ses assistants en éprouveront les effets. Il rejoint Montpellier en octobre 1974.

Il n'est pas inutile de dire combien l'université française a changé durant ces quatre années, notamment sous l'impulsion de la loi de 1968. À Montpellier, sous la pression de l'augmentation des effectifs étudiants, la Faculté des lettres avait progressivement quitté le

⁷ E. B. Pasukanis, *Théorie générale du droit et marxisme*, Paris, E.D.I, 1970.

⁸ Michel Miaille, "Autocritique d'une critique du droit", manuscrit non publié, 3 février 1978.

centre de la ville à la fin des années soixante pour s'installer sur le campus actuel. Surtout, Michel Miaille fait partie de la génération d'enseignants qui expérimentent les effets de ce que l'on appellera la démocratisation ou la massification scolaires, puis universitaires. Sa trajectoire se situe donc à un point nodal puisqu'il vit les derniers feux d'une université pensée et organisée au XIX^e siècle dans des logiques de sacralisation des professeurs et de mode de sélection des étudiants⁹. Un changement qui initie l'atmosphère, récurrente aujourd'hui, de la subversion à un nouveau système. Michel Miaille enseigne à une génération qui, à partir des années soixante-dix, commence à se confronter à une mutation de la relation entre titre et poste, c'est-à-dire à une différence notable entre la valeur espérée et la valeur réelle des titres du secondaire et du supérieur qui lui sont accordés, et qui, sur le marché du travail, se révéleront d'une valeur moindre que leurs parents ne l'espéraient. On ne peut analyser véritablement sa position de l'époque, les succès et les réticences que provoquera son "marxisme" qu'à l'aune de ces changements¹⁰. Ceux-ci constituent les conditions de réception de son approche "critique" par les étudiants et par les enseignants. Les Facultés de droit sont parmi celles qui se protégeront le mieux de ces évolutions par un niveau de sélection élevé, notamment garanti par la création d'une filière de régulation, l'Administration Économique et Sociale (AES), vers laquelle s'orientent souvent à partir de 1972 des étudiants moins pourvus en capitaux scolaires. Mais ce sont aussi les Facultés de droit (et notamment à Montpellier où l'absence de bourgeoisie industrielle contribue à renforcer les liens entre histoire universitaire, urbaine et municipale) qui expérimentent ces mutations avec le plus de tensions. Ces dernières voient l'émergence d'une réponse "traditionaliste" dans l'institution, réponse qui jusqu'alors n'avait pas lieu d'être. Ces différents éléments expliquent en partie le sentiment que Michel Miaille a aujourd'hui en évoquant cette période et la façon dont il dit l'avoir abordée :

"À l'époque, je n'ai pas tout de suite saisi l'amoncellement de haine qui entourait mon retour. J'ai sous-estimé l'inquiétude, l'aversion de certains. Je m'étais plu en Algérie. Mes parents m'avaient acheté la robe de cérémonie. J'ai compris tout de suite que c'était le signe de l'égalité de statut avec les autres et qu'on ne pouvait pas me l'enlever. Et donc, je revois ces premiers jours avec les regards complices des collègues qui se disaient 'il rentre dans le rang' et des regards un peu inquiet des autres qui se disaient 'et en plus il met la robe, et en plus il va nous la jouer traditionnel'."

Il reprend le cours de droit constitutionnel et impose les cadrages méthodologiques aux travaux dirigés déjà expérimentés en Algérie avec de nouveaux assistants qui feront souvent carrière et se saisissent de cette manière critique. Surtout, le cours est ostentatoirement marxiste, replace la Constitution dans la "lutte des classes", fait référence aux instances et aux appareils idéologiques d'État de Louis Althusser. Les étudiants de la "corpo de droit" font rapidement circuler un tract : Monsieur Miaille "nous 'incapacite'". Nous reviendrons plus loin sur cette "incapacité".

Quelques semaines plus tard, en décembre 1974, une occupation de l'Église des Dominicains, puis du Temple protestant de la rue Maguelone est organisée par une centaine de travailleurs immigrés marocains sans carte de travail. Ce mouvement bénéficie largement de la logistique de la Ligue communiste révolutionnaire et des mouvements maoïstes de la

⁹ Voir, à ce propos, Christophe Charle, *La République des universitaires (1870-1940)*, Paris, Le Seuil, 1994.

¹⁰ Sur ces questions, voir notamment Dominique Damamme, Frédérique Matonti, Boris Gobille et Bernard Pudal, *Mai-Juin 68 dans le siècle*, Editions de l'Atelier, 2008, à paraître.

ville. Michel Miaille fait alors partie des "Notables démocrates de bonne foi" avec notamment Louis Constans et le père Cardonnel qui prennent en charge le lien avec la préfecture à la demande des organisations d'extrême gauche. Les travailleurs marocains seront finalement expulsés quelques semaines plus tard. L'événement est bien couvert par la presse locale. En janvier 1975, il est décidé par le Mouvement des travailleurs arabes d'organiser des Rencontres à Montpellier afin de mettre en commun des expériences d'expulsions, de difficultés d'obtention des papiers. Peu de lieux de rencontres existent alors à Montpellier si l'on excepte la faculté de théologie, le couvent des Dominicains et le 665 du Centre protestant. Michel Miaille propose de demander la Faculté de droit et, contre toute attente, le Doyen de Cambière accepte de lui confier l'un des bâtiments de la Faculté :

"Je n'avais pas prévu que des cars entiers arrivent de Paris avec tout ce que le gauchisme a fait de meilleur [ironique] dans les dernières années. Le hall de la Faculté devient Vincennes, des joints gros comme ça en Assemblée générale. Ils occupent toutes les salles. C'est l'appariteur qui reste éberlué. Il y avait aussi la LCR de Paul Alliès et son Service d'ordre. J'avais la Faculté de 9 à 17h. Le Doyen défait. Je suis hué par les gauchistes... qui pensaient rester tout le week end, mais je rends comme promis la Faculté au Doyen à 17 heures"

C'est l'image même de la Faculté qu'il semble emporter avec lui. Ce type d'engagement demeure très exceptionnel dans ce contexte institutionnel. Il semble déplacé à une grande partie du corps professoral montpelliérain. Il y a une sorte de candeur institutionnelle à le laisser braver des interdits implicites de la communauté des juristes, un peu comme si le système si sévère de sélection s'était grippé au point de laisser passer une telle personnalité qui par ailleurs continue de gravir les échelons de la reconnaissance institutionnelle. Au-delà de ce qui est vécu comme des frasques politiques, Michel Miaille, pour reprendre la terminologie théâtrale, fait "bonne figure" et "ne perd pas la face". Il fait ses cours, réunit ses assistants, arrive et repart à l'heure, corrige ses copies et donne une grande part de son temps à ses activités professionnelles.

Quelques mois plus tard, intervient ce qui constituera probablement un des événements majeurs de l'histoire de la Faculté : la séquestration du conseil d'UFR par des étudiants de première et de deuxième année. Michel Miaille est l'un des rares enseignants à pouvoir tenter une médiation après le Doyen. Il connaît un peu les milieux d'extrême gauche et le fait qu'il n'ait pas été séquestré apparaît comme le signe d'une culpabilité. C'est peu après cet événement que paraît une lettre anonyme : "MM.. Miaille et Faberon rongent leurs freins...". Le tract est violent, insultant, tire un portrait et dénonce Michel Miaille par des procédés allusifs variés¹¹. L'opuscule est envoyé directement par voie postale au domicile de ses parents et distribué dans les locaux de la Faculté. Michel Miaille décide de porter plainte. Une enquête est diligentée par la Police qui en découvre très rapidement l'auteur, professeur de droit public à la Faculté de droit. Michel Miaille maintient sa plainte malgré les nombreuses pressions qui le poussent à enterrer l'affaire. Il reçoit plusieurs marques d'amitié de la part de collègues extérieurs comme Jean Servier, l'archevêque d'Alger... et de trois professeurs de Montpellier. L'affaire est couverte par la presse nationale. Lors du procès, cinquante-cinq personnes, dont la plupart sont des personnels, professeurs, responsables administratifs, assistants et étudiants à la Faculté de droit doivent témoigner contre lui. Une erreur de procédure met la défense en défaut. Michel Miaille gagne son procès en appel et en cassation. Pour lui, "le procès crispe les positions pendant vingt ans". Il constitue en tout cas

¹¹ Ce tract nous a été confié par Michel Miaille.

le point de départ d'un isolement relatif au sein de l'institution montpelliéraine. C'est durant cette période qu'émerge l'idée d'une introduction critique du droit.

Il n'est pas inutile de revenir sur les conditions de fabrication de l'ouvrage. Michel Miaille rencontre François Maspero en janvier 1975 à l'occasion du colloque sur le droit des étrangers évoqués plus haut. Il lui est présenté par Paul Alliès alors assistant à la Faculté de droit et membre de la Ligue Communiste Révolutionnaire. C'est Michel Miaille qui propose alors à l'éditeur d'écrire un texte de Critique du droit et pour une théorie marxiste du droit. Michel Miaille envoie alors à François Maspero le manuscrit remanié du cours de première année qu'il dispensait en Algérie. Il accepte.

"J'avais l'idée au fond de faire quelque chose qui manquait sur la place des juristes. C'est-à-dire ce que je faisais en cours, une vision marxiste du droit, mais de manière abordable pour les juristes, c'est-à-dire avec leur vocabulaire, leur manière de penser. À l'époque, il y a deux bouquins. Il y en a un publié par deux membres du Parti Communiste, qui est une théorie marxiste du droit. C'est à pleurer, c'est la vision stalinienne du droit. C'est caricatural, ça ne tient pas la route et d'ailleurs ce sont deux avocats, ce sont des praticiens. Il y a un autre bouquin qui est absolument remarquable et qui paraît en 1974 qui est de Bernard Edelman, avocat et chargé de cours : 'Le droit saisi par la photographie' et, en dessous 'Pour une théorie marxiste du droit'... mais c'est illisible pour un juriste moyen."

Le manuscrit définitif est prêt pour la publication seulement quelques mois plus tard. La discussion sur la couverture de l'ouvrage est alors significative de la façon dont le sens du texte sera maintes fois détourné. Il n'est d'ailleurs pas interdit de croire que ce dévoiement soit au fondement d'une partie du succès public de ce texte. Sollicité par l'éditeur, Michel Miaille prévoit en quatrième de couverture de débiter le court texte de présentation par une phrase de Marx : "Idée du droit. Idée de l'État. Dans la conscience ordinaire, la chose est placée la tête en bas". Pour lui, "les juristes marchent sur la tête. Ils croient que le monde est fondé sur la loi et il faudrait les remettre sur les pieds". Il propose donc à François Maspero une couverture qui n'a jamais existé et qui est la planche dans le Larousse des uniformes où on voit les juristes, les profs de droit, les magistrats... en robe. Il propose à François Maspero "de les faire marcher sur la tête, de les mettre la tête en bas et les pieds en haut". Celui-ci refuse la proposition en utilisant des arguments techniques et la remplace par un dessin qui correspond à l'édition originale : une femme masquant son visage de son tablier pour cacher ses larmes et accompagnée d'un enfant tend sans le regarder une bourse à un avocat visiblement ravi¹². Il y a ici toute l'ambivalence de l'emploi du terme de "critique" sur lequel Michel Miaille revient pourtant à plusieurs reprises dans le texte et qui constitue une sorte de tradition marxiste. L'ouvrage n'est évidemment pas la critique des mauvais avocats dans la pratique de la justice, mais la critique de la théorie du droit. Un article du Monde lui est consacré et Michel Miaille fait le tour de France des Facultés de droit à une époque où personne ne pouvait imaginer qu'une introduction au droit soit faite par un publiciste.

Il est difficile de mesurer aujourd'hui les conditions de réception et d'usage de cet ouvrage, mais il est évident que même fort, son impact ne constitue jamais qu'une brèche dans le monde des Facultés de droit. Le succès est plus direct dans le monde de la magistrature et notamment par la dynamique initiée depuis 1968, et il y a dans les années soixante-dix une

¹² Aucune référence n'est donnée sur l'origine de cette image dans l'édition originale.

vraie réception. Michel Miaille participe en 1979 avec Michel Foucault à une session du Syndicat de la Magistrature au Château de Goutelas. Il perçoit alors les difficultés que les professionnels de la mise en application du droit ont à se trouver des alternatives idéologiques au mythe de la mise en œuvre stricte des lois. D'ailleurs, ce n'est pas l'étude par le texte que Michel Miaille met en cause, mais la révérence pour le texte. Il souhaite donner la possibilité de le décoder. Concrètement, Michel Miaille n'opère pas une remise en cause du texte par des recherches sur ceux qui l'interprètent, mais par un intérêt pour les manières de penser, d'articuler les causalités dans la démonstration et de contester ce qui se donne à voir comme un ordre naturel du discours. De sorte que la dimension empirique lui est étrangère, tendance fortement ancrée dans les générations formées dans les années soixante et soixante-dix et qui refuseront, pour la majorité d'entre eux, le tournant sociologique des années quatre-vingt. Il ne produit pas un discours fondamentalement différent, mais il montre cette capacité à "prendre aux mots", ce qui est pire puisque l'on ne se réclame pas d'une autre discipline. C'est peut-être de cela dont parlent les étudiants de la Corpo de droit dans les années soixante-dix lorsqu'il éprouve le sentiment d'une "incapacité" face aux arguments de Michel Miaille. C'est le sentiment qu'à un discours infalsifiable qu'est celui du positivisme juridique vient s'opposer un autre, tout aussi infalsifiable, celui du marxisme althusserien¹³. Mais pour Michel Miaille, la réussite est d'abord pédagogique :

"J'avais vu comment on pouvait apprendre aux étudiants comment faire un recours pour excès de pouvoir,, aller dans un tribunal administratif et comprendre ce qui se passait, et en même temps à théoriser cette pratique d'une manière non conventionnelle. Cela m'avait renforcé dans l'idée que je ne m'étais pas trop trompé. Sur le droit administratif, j'avais théorisé que l'objectivation crée le droit. Avec le droit administratif, c'est merveilleux : il n'y a pas de sujets qui ont une volonté, comme en droit privé, il y a des mécanismes de règles qui s'appliquent, purement objective en matière de responsabilité, en matière d'acte, de décision, de contrôle".

C'est à ce moment-là qu'émerge parallèlement le mouvement Critique du droit auquel Michel Miaille ne fera que participer, là où beaucoup le perçoivent comme un chef de file. Ce mouvement est initié à Lyon à l'Arbresle par des juristes dix-huit mois avant la sortie de *L'Introduction critique* en 1976. La problématique en est simple, mais elle prend avec le marxisme des allures renouvelées : peut-on faire une science du droit qui soit faite d'autre chose que des catégories des praticiens ?¹⁴

Les fortunes d'une Critique

Il faut néanmoins prendre au sérieux cette idée de Critique parce qu'elle incarne assez bien le cap que Michel ne passera pas : s'inscrire dans le cadre d'une sociologie empirique telle qu'elle s'est développée dans le cadre anglo-saxon¹⁵. Michel Miaille explique qu'à son retour à Montpellier en octobre 1974, il est persuadé de "faire une carrière de juriste critique". Il tente de développer des recherches collectives avec le soutien de collègues "réputés

¹³ Pour une description critique de ce marxisme, voir Pierre Bourdieu, "La lecture de Marx : quelques remarques critiques à propos de 'quelques remarques critiques à propos de 'Lire le capital'", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°5-6, novembre 1975, pp. 65-79.

¹⁴ Nous traiterons ici peu de cette histoire puisque d'autres contributions s'en sont donné la charge.

¹⁵ Voir, sur ce point, la synthèse d'Évelyne Serverin, *Sociologie du droit*, Paris, La Découverte, col. Repères, 2000.

ouverts" et imagine notamment la tenue à Montpellier d'un colloque sur les transformations du droit ou l'évolution du droit : comment les formes juridiques évoluent sous la poussée des transformations sociales. Michel Miaille croit alors réellement qu'une dynamique prend corps, y compris dans la discipline. Mais ce sont à la fois des clivages politiques et institutionnels qui entraver son essor et les difficultés rencontrées illustrent finalement assez bien la puissance disciplinaire. Le premier clivage est celui qui sépare Paris du groupe essentiellement provincial de Critique du droit et auquel il est rattaché malgré lui et malgré eux. Le refus de céder sur l'ancrage marxiste de ce groupe, constitué avant la parution de *l'introduction critique*, alors que le marxisme est en train de décliner et que la recherche trouve peu à peu les voies d'une autonomisation par rapport au champ politique est un premier élément. La brouille avec les époux Weill lié au Parti communiste et que Michel Miaille écorne dans son texte, mais aussi avec Bernard Edelman et les époux Demichel ; le non ralliement d'une frange plus sociale-démocrate comme François D'Arcy, Jacques Chevalier ou Danielle Lochak ; l'échec du rapprochement avec des historiens du droit. Ce qui semblait pouvoir devenir un mouvement s'étiolé pour prendre des directions diverses. Nous pourrions imputer cet échec aux positions trop périphériques de ces membres pour s'imposer dans le champ scientifique, mais il semble surtout que le droit soit une discipline suffisamment ancienne pour organiser des formes variées de rappel à l'ordre et que l'institutionnalisation d'une part des juristes susceptibles de s'engager dans ce mouvement, soit par leur position très "provinciale", soit par la nécessité de se fondre aux exigences de l'agrégation jouent un rôle ici déterminant. Ils voient peu d'intérêt dans les années quatre-vingt à s'engager sur un terrain qui semble d'arrière-garde et ne se convertissent pas pour autant au tournant sociologique. Une manière de dire ce qu'est une entreprise disciplinaire.

Que signifie, du point de vue de sa position au sein de la Faculté de droit, le choix de Michel Miaille de passer dans la section de science politique ? D'un point de vue disciplinaire, ce choix s'opère à un moment où cette discipline se transforme en profondeur. Vue des villes de province sans Institut d'études politiques, cette mutation est pratiquement invisible et la science politique y demeure en partie ce "discours aimable sur les institutions" qu'il évoque à propos de ces années de formation. C'est une période où la science politique est encore largement dominée par le commentaire d'actualité. Décrivant les cours de science politique des années soixante, Michel Miaille explique :

"La science politique était un discours mondain sur 'la politique' à partir d'œuvres de journalistes spécialisés. Par exemple, on avait un cours sur la quatrième république et le professeur recopiait quasiment le livre de Fauvet, le grand journaliste du Monde. Il n'y avait aucune référence à ce que l'on appelle aujourd'hui une discipline."

C'est donc autour de 1980 que la discipline se réforme à partir de l'entrée dans la discipline d'un certain nombre de jeunes chercheurs de formation historique et très influencés par la sociologie de Pierre Bourdieu et des nombreux chercheurs renouvelant de manière empirique la connaissance de l'État par des recherches sur les politiques publiques. Ce double mouvement bénéficie de l'appel d'air liée à la création de nouveaux IEP et à la tendance générale d'augmentation des effectifs étudiants. Il impose de nouvelles exigences concernant le travail empirique et interroge alors les fondements théoriques de la discipline. On retrouve en partie cette génération dans la rédaction du nouveau Traité de science politique paru en 1984 sous la direction de Madeleine Grawitz et Jean Leca qui remplace le vieux traité de Georges Burdeau. Peu à peu, le droit, l'histoire des idées, la philosophie politique deviennent des approches abandonnées par la discipline, laissant la place à des sciences sociales

(sociologie, anthropologie, histoire sociale, politique publique) construites sur des entretiens, des dépouillements d'archives, des enquêtes ethnographiques, des séries statistiques. C'est donc au moment où Michel Miaille entre dans la discipline que ses domaines de prédilection semblent en voie de disqualification intellectuelle, ce qui le place bien malgré lui du côté des anciens critères intellectuels de reconnaissance de la discipline. Il bascule d'une position d'hérétique en droit à une position de "gardien du temple" en science politique. Le constat apparaît d'autant plus paradoxal qu'il entretient des points communs avec certains de ceux qui transforment la discipline, dont celui d'avoir fait de ses engagements un moteur¹⁶.

Après plusieurs années de refus des instances de la Faculté, Michel Miaille parvient à créer le Centre d'Étude et de Recherche sur la Théorie de l'État (CERTÉ) en 1980 après avoir démissionné avec éclat du DEA de science politique. Il obtient le statut de jeune équipe. Il est alors le seul professeur de science politique à Montpellier, sollicite les chercheurs de Critique du droit et accepte de diriger de nombreuses thèses avec le départ à la retraite de Georges Desmoulièz au milieu des années quatre-vingt. Le monde de la science politique est alors très étroit. Le marxisme est en situation difficile, de moins en moins de chercheurs s'en réclament même si, jusqu'en 1982, de nombreux cercles politiques en font encore usage. C'est le début d'une dynamique, celle du CERTÉ, marquée à la fois par une indéfinition disciplinaire et par le maintien de réunions mensuelles où sont discutés des textes essentiellement philosophiques en continuité avec le travail réalisé dans les années soixante-dix. La politique d'invitation de Michel Miaille est significative : d'un côté, il sollicite Jean-Louis Quermonne, Olivier Duhamel et Jean Mabileau, transfuges du droit et parmi les plus institutionnalistes des politistes. De l'autre, il continue de mobiliser des travaux tels que ceux de Michel Foucault ou de Jürgen Habermas. C'est aussi à ce moment-là qu'il s'associe avec Alain Marchand, alors maître de conférences en science économique à la Faculté des lettres. Il s'entoure aussi d'un nombre important de doctorants dont certains viennent d'Algérie. Cette dynamique donnera des fortunes très diverses, mais elle constituera un support institutionnel important pour nombre de chercheurs. Les Cahiers du CERTÉ sont là pour prouver l'élan provoqué par des rencontres, des lectures communes... mais dont l'unité repose en grande partie sur les relations entretenues par les uns et les autres avec Michel Miaille. La ligne directrice du CERTÉ apparaît vite hybride au sens où elle puise davantage dans les débats initiés dans le champ intellectuel. Michel évoque les nouveaux philosophes, les interrogations du Parti communiste sur la question des libertés... Des approches en termes d'hégémonie à celle sur l'État de droit, en passant par l'intérêt porté aux théories de la régulation, le CERTÉ vit dans le décalage liée à la situation des sciences sociales dans les Facultés de Province. Il expérimente la lenteur avec laquelle la nécessité du travail empirique s'impose à partir des instituts nationaux de recherche et avec lequel la plupart des membres du CERTÉ entretiennent une vraie défiance. L'empirie constitue alors un des éléments moteurs de l'autonomisation du monde de la recherche en sciences sociales à l'égard du champ intellectuel et un réel mode de contestation de la tradition lettrée.

Tout au long des années quatre-vingt, Michel Miaille travaille beaucoup, multiplie les contributions et les participations dans des lieux très variés. Ses travaux oscillent entre des analyses critiques de droit constitutionnel et d'histoire des idées politiques. Il est par exemple l'un des membres fondateurs de l'Association des constitutionnalistes de France, avec Maurice Duverger, Georges Vedel et Louis Favoreu membre du Bureau dans lequel il se décrit comme "le canard dans la couvée de cygne, le marxiste de service". En 1988, il publie dans la Revue

¹⁶ Bernard Lacroix, "Ordre social et ordre politique", dans Jean Leca et Madeleine Grawitz, *Traité de science politique*, Paris, PUF, 1985.

française de science politique à l'occasion de l'anniversaire de la Cinquième république. Mais *L'introduction critique au droit* a une seconde vie qu'il ne faut pas sous estimer. Elle a été traduite dans de nombreuses langues et demeure dans beaucoup de pays du sud une référence pour penser le droit parce qu'elle rend bien compte des toujours très visibles appartenances et opposition de classe. Au Brésil par exemple, le pays sort en 1988 de plusieurs années de dictature militaire et le marxisme apparaît toujours comme une option pour la structuration idéologique de la démocratie. Évoquant une des dernières publications du mouvement Critique du droit, Michel Miaille :

"Dans L'administration et son droit, je traite la forme administrative, comme une forme culturelle d'une certaine manière. Au fond, dans cet univers juridique, nous avons un exemple un peu particulier qui est le droit administratif et qui se fonde sur une certaine conception de l'individu, du groupe, qui n'est pas celle habituelle des juristes. Et qui fait que les publicistes raisonnent d'une manière différente des privatistes. C'est une manière de contourner la difficulté de l'Althusserisme qui commence à fatiguer et de donner un peu de chair à des explications non strictement philosophiques ou d'un marxisme théoricien, d'une certaine manière."

Par ailleurs, Michel Miaille continue d'envisager sa réflexion dans l'action. Il continue d'apparaître comme juriste dans ses engagements politiques. Il fait partie de ceux qui, au nom de la Critique du droit, participent à une Association pour la défense des droits fondamentaux des immigrés. Lors d'un colloque national en 1981, il critique ouvertement la politique d'immigration du nouveau gouvernement socialiste en présence du secrétaire d'État aux immigrés. Surtout, il continue de penser le droit comme un discours, se plaçant dans la perspective d'une contestation internaliste :

"J'ai une vraie fascination pour le discours et la pratique juridique dans la mesure où c'est, comme dirait Legendre, un montage extraordinaire. On te ferait prendre des vessies pour des lanternes, et les gens y adhèrent. J'ai une vraie fascination pour cette magie du droit. (...) Tu arrives à donner sens à quelque chose qui n'avait pas de sens ou, pire, avait un autre sens dans la vie pratique. Et, en même temps, j'ai une vraie adversité contre la manière dont l'usage du droit sert à des dominations inadmissibles. Et ce qui me heurte, c'est quand des juristes, confis d'eux-mêmes, prétendent être les représentants de l'ordre. Quand on sait comment, par derrière, cet ordre est fabriqué, combien il est lié à des intérêts, à des manières de penser qui peuvent changer et qu'on le présente comme une espèce de sage 'ordonancement' qui ne devrait susciter aucune critique... C'est moins du mépris que la violence d'une imposition de position, d'autant plus que je sais que je suis du côté des bénéficiaires".

La dynamique intellectuelle impulsée par Michel Miaille ne se soldera pas par une véritable reconnaissance institutionnelle. Plusieurs collègues qui auraient pu, à un moment donné, suivre cette voie, choisissent de saisir l'occasion de la reconfiguration disciplinaire qui se noue durant cette période. Paul Alliès crée le CEPEL autour des politiques publiques qui prennent une place grandissante dans la discipline. Jean-Louis Autin, tout en restant dans le giron du CERTE, rejoint le CREAM pour investir pleinement les sciences administratives. Dominique Rousseau, rencontré à Poitiers au milieu des années 70, crée le CERCOP dans la dynamique de renouvellement qui anime le droit constitutionnel.

"Je vois bien que s'essouffle la veine un peu terroriste de 'Marx ou crève' selon la formule célèbre. On voit bien qu'on ne peut pas continuer à faire un développement qui ne devient pas simplement abstrait mais dogmatique. Je découvre à ce moment-là Pierre Bourdieu. (...) Il a l'avantage de mettre de l'épaisseur sociologique. Je n'avais lu que Les héritiers. Ce que je découvre avec Bourdieu, c'est l'importance des formes sociales que j'avais comprise mais d'un point de vue strictement juridique"

Ce n'est pas forcément du côté de ses activités de recherche qu'il faut trouver les lieux et le continuum de sa réflexion. C'est une fois encore dans l'enseignement, c'est-à-dire dans l'investissement spectaculaire qui est le sien à l'égard de la pédagogie que l'on trouve sa véritable obsession intellectuelle. Au début des années quatre-vingt-dix, et pendant une quinzaine d'années, il prend en charge un cours d'histoire des idées politiques dont la période est assez inattendue pour un politiste puisqu'il s'agit de traiter des quatre ou cinq siècles qui précèdent la Révolution française. Ce type de cours couvre ordinairement une période qui va de Saint Augustin à Jean-Jacques Rousseau. Michel Miaille choisit de se concentrer sur deux siècles et plus particulièrement sur le règne de Louis XIV. On est alors dans la période de restauration du baroque par William Christie et les Arts florissants. L'occasion lui permet de faire usage de sa passion de la musique du dix-septième siècle, de son intérêt renouvelé pour les travaux de Michel Foucault et de sa découverte des textes de Norbert Elias. Ce qu'explique Michel Miaille, c'est que l'on ne peut comprendre les idées politiques que si on les réinsère dans un monde de formes sociales. La mise en scène du pouvoir, la sociologie de la Cour, la force des symboles, l'usage des rumeurs lui permettent de redonner un sens social à l'émergence des philosophes du Contrat social. C'est la cour, à la fois métaphore et réalité de la construction de l'État, qui est décrite. Il y décrypte le projet politique de restauration de la Monarchie du début de Clovis pour préparer l'après Louis XIV. Il trouve chez Saint Simon ce regard acerbe sur les décalages induits par l'imposition des jeux de rôle, la description de ceux qui portent si mal leur rôle et l'investissent avec d'autant plus de force qu'il les légitime.

"C'est à la fois d'une précision, d'une élégance, d'une méchanceté, d'une capacité d'évocation presque visuelle qui est hors pair. Mais je découvre qu'en même temps, il y a cette espèce d'entêtement qui me le rend sympathique d'un bonhomme qui est tombé dans la marmite de l'étiquette et de la construction hiérarchique d'une société et qui ne peut pas en sortir et il y a un moment où ça devient émouvant parce que c'est insupportable, mais ça devient émouvant parce qu'en même temps, c'est esthétique."

Michel Miaille aurait pu être ce philosophe du XVIIIe qui disait à propos des évêques de son temps : "comment peuvent-ils se regarder sans rire ?". Mais le philosophe en question n'a jamais consenti à se soumettre aux rites et aux apparats qui le faisaient tant rire. En quittant la Faculté de droit, Michel Miaille abandonne un de ses moyens favoris de transgression. Malgré des contradictions trop évidentes pour qu'il s'en inquiète, il ne fait pas passer ses engagements passés pour des erreurs de jeunesse.